

MAIRIE DE DEVECEY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 juin 2022

Présent(e)s : Gérard **MONNIEN**, Bertrand BOUILLON, Aurélie BOURIAT, Anna CHEVRAUX, Simon DENYS, Brigitte CRETIN MAGNIN-FEYSOT, David HUET, Françoise IMMEL, Michel JASSEY, Philippe LEGRAND, Morgane LUCASELLI-COQUILLON, Alexandre OUDIN, Benoit ROBERT, Françoise ROLLET .

Absente et excusée : Frédérique GENTNER-MARMIER

Pouvoir : Frédérique GENTNER-MARMIER à David HUET

Secrétaire de séance : Françoise ROLLET.

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : publicité des actes pris par la commune.

Voté par 15 voix pour.

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2022
- Actualisation du plan de financement projet rénovation du complexe sportif
- Demande de subvention pour le projet rénovation des sanitaires pour l'école maternelle et le périscolaire
- Décision de mise en oeuvre de marchés publics en vue de valider la faisabilité de projets d'installation de toitures photovoltaïques sur des infrastructures communales
- Accessibilité ERP
- Attribution de subvention aux associations locales
- Projet Alimentaire Territorial
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2022 à l'unanimité des membres présents.

1- Actualisation du plan de financement projet rénovation du complexe sportif (n°37)

Suite à l'acceptation des avenants au marché dans sa séance du 23 mai 2022, le conseil municipal par 15 voix modifie le plan de financement du projet rénovation du complexe sportif, à savoir :

Coût du projet		447 875.22 € H.T
Subventions attendues :		
DETR	123 862.26 € (27.65 %)	
P@C	48 000.00 € (10.7172 %)	
LEADER	186 437.91 € (41.627 %)	
Autofinancement		89 575.044 € H.T (20 %)

La commune s'engage à prendre en charge par autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

2 - Demande de subvention pour le projet rénovation des sanitaires pour l'école maternelle et le périscolaire.

Le conseil municipal sursoit à délibérer sur ce point et décide de programmer une réunion de travail avec la commission "travaux" afin de définir les travaux nécessaires au fonctionnement de l'école maternelle et périscolaire.

3 - Décision de mise en oeuvre de marchés publics en vue de valider la faisabilité de projets d'installation de toitures photovoltaïques sur des infrastructures communales (n°38)

Eu égard à l'augmentation des coûts de l'énergie, des investissements à prévoir pour l'entretien des bâtiments municipaux telle que la maison de la commune ou de l'équipement d'infrastructures sportives comme les terrains de tennis, l'installation de panneaux photovoltaïques est une alternative d'avenir permettant la génération d'énergie verte tout en bénéficiant d'un financement partiel de l'investissement grâce à la vente d'électricité.

Le conseil municipal souhaite approfondir la pertinence et la faisabilité d'installations de ces équipements photovoltaïques soit par des investissements pilotés directement par la commune ou soit par des mises à disposition dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs.

Pour cela, le conseil municipal valide la démarche suivante

- Consulter le service environnement du grand Besançon pour disposer éventuellement d'un accompagnement,
- S'adjoindre les services ADS du Grand Besançon pour les aspects juridiques,
- Lancer un marché sur différentes infrastructures communales en vue de disposer d'offres formalisées dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs.

Fort de ces informations, le conseil municipal disposant de l'ensemble des éléments budgétaires et contractuels pourra se positionner sur une mise en oeuvre ou pas.

4- Accessibilité ERP de la Mairie (n°39)

Afin de rendre accessible le bâtiment mairie aux personnes à mobilité réduite, une proposition d'honoraires a été demandée à un Architecte pour la construction d'une rampe PMR.

Cette proposition est composée de deux phases :

- Phase de conception : Etudes préliminaires et les études d'Avant-projet pour un montant de 1000 € H.T - Mission partielle
- Phase dossier de permis : pour un montant de 2000 € H.T - Mission complète (mission partielle et permis de construire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition d'honoraires de Mme Anaïs ISABEY pour la phase de conception pour un montant de 1 000 € H.T et autorise monsieur le maire à signer le contrat d'architecte.

5- Attribution de subvention aux associations locales (n°40)

La commission "associations" propose d'allouer aux associations, les sommes suivantes :

Associations	Subvention accordée en 2022
ACCA Devecey	300 €
FC Châtillon-Devecey	1 000 €
TDBC (basket)	500 €
Devecey Animations	900 €
HBCVO (handball)	2 000 €
Tennis Club (sous réserve de demande)	700 €
Arco Iris	500 €
Familles Rurales (accord parfait) (sous réserve de demande)	1 000 €
Cercle des lecteurs	500 €

Amicale des Parents d'Elèves	200 €
Comité des fêtes	2 734€

Les membres du conseil municipal, par 15 voix pour, décident de répartir le crédit de subvention au compte 65748 au titre de l'année 2022 selon la répartition ci-dessus pour un montant total de 10 334 €

5- Projet Alimentaire Territorial (n°41)

Le conseil municipal est favorable, *par* 15 voix pour, à s'inscrire dans la démarche des Projets Alimentaires Communaux proposés par Grand Besançon Métropole et s'engage à réaliser les actions nécessaires pour la mise en place de tels projets, à définir en fonction des besoins et des capacités de la commune.

6 - Publicité des actes pris par la commune (délibérations, décisions et arrêtés) (n°42)

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Devecey afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

- publicité par affichage, 5 rue du village 25870 DEVECEY.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,
Décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.
adopté à l'unanimité des membres présents.

7- Questions diverses

Agenda des manifestations sur la commune à venir :

- 04 juillet 2022 : Concert musique de chambre Tretraktys ; église à 20h00
- 05 juillet 2022 : Orgue en Ville, concert et apéro concert ; église et cours de la mairie à 19h00
- 13 juillet 2022 : Restauration rapide, feu d'artifices et animation musicale ; halle à 18h00
- 04 septembre 2022 : fête du village, à partir 11h30
- 11 septembre 2022 : Slow-Up
- 22 septembre 2022 : Spectacle des 2 Scènes "Vestiges" à 19h00.

Prochaine réunion du conseil municipal le 5 septembre 2022.

Clôture de la séance à : 20h47

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

- 2022-37 : Actualisation du plan de financement projet rénovation du complexe sportif
- 2022-... : Demande de subvention pour le projet rénovation des sanitaires de l'école maternelle et périscolaire, **ajourné**
- 2022-38 : Décision de mise en oeuvre de marchés publics en vue de valider la faisabilité de projets d'installation de toitures photovoltaïques sur des infrastructures communales
- 2022-39 : Accessibilité ERP de la mairie
- 2022-40 : Attribution de subvention aux associations locales.
- 2022-41 : Projet Alimentaire Territorial